Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en date du 28 janvier 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2011

SOMMAIRE

CAL	RE GE	NERAL	4
P	RESENTA	TION JURIDIQUE DE L'ENTITE	4
		RAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	
		S INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	
тт А	TC EIN	ANCIERS CONSOLIDES	11
		DE RESULTAT	
		AT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	
		CTIF	
		ASSIF	
		U DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
		U DES FLUX DE TRESORERIE	
NOT	TES AN	NEXES AUX ETATS FINANCIERS	. 18
1.		PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	. 18
	1.1.	Normes applicables et comparabilité	
	1.2.	Format de présentation des états financiers	
	1.3.	Principes et méthodes comptables	
	1.4.	Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	
	1.5.	Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)	
2.		PERIMETRE DE CONSOLIDATION	. 46
	2.1	Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	. 46
	2.2	Opérations de titrisation et fonds dédiés	. 46
	2.3	Participations non consolidées	
3.		GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	. 47
	<i>3.1.</i>	Risque de crédit	. 47
	<i>3.2.</i>	Risque de marché	
	<i>3.3</i> .	Risque de liquidité et de financement	
	<i>3.4</i> .	Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	
	<i>3.5</i> .	Risques opérationnels	
	<i>3.6.</i>	Gestion du capital et ratios réglementaires	
4.		NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	
	<i>4.1.</i>	Produits et Charges d'intérêts	
	4.2.	Commissions nettes	
	4.3.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	
	4.4.	Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente	
	4.5.	Produits et charges nets des autres activités	
	4.6.	Charges générales d'exploitation	
	4.7.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	
	4.8.	Coût du risque	
	<i>4.9.</i>	Gains ou pertes nets sur autres actifs	
	4.10.	Impôts	
5.	4.11.	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
5. 6.		NOTES RELATIVES AU BILAN	
0.	6.1.	Caisse, Banques centrales	
	6.2.	Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
	6.3.	Instruments dérivés de couverture	
	6.4.	Actifs financiers disponibles à la vente.	
	6.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	
	6.6.	Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	
	6.7.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	
	6.8.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
	6.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	
	6.10.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	
	6.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	

6.12.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	76
6.13.	Provisions	<i>77</i>
6.14.	Capitaux propres	<i>7</i> 9
6.15.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	
7.1.	Détail des charges de personnel	83
7.2.	Effectif fin de période	
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	83
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	
7.5.	Autres avantages sociaux	
7.6.	Rémunérations de dirigeants	
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	
9.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	
9.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	
10.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010	92

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE

7, route du Loch - QUIMPER - France

Forme Juridique:

SOCIETE COOPERATIVE

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

R.C.S. QUIMPER - France

N°778 134 601

Code APE: 651D - Banques mutualistes

Principales activités

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est une banque de plein exercice et courtier en assurance. Elle réalise tous types d'opérations de banque, distribue tous types de produits financiers et d'assurance.

Faits significatifs

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue la Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1^{er} semestre 2010, à l'augmentation de son avance en compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +8,8 millions d'euros. Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Finistère a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie, intervenue au cours du mois de Juillet 2010, à hauteur de 13,2 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Nouveau régime d'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole

Le régime fiscal de groupe a été institué en 1987 en vue de faciliter l'optimisation de la situation fiscale des groupes français en matière d'impôt sur les sociétés.

Le nouveau régime, introduit par la loi de finances rectificative pour 2008, a pour objet d'étendre, à compter de 2009, l'application du régime fiscal de groupe aux quatre groupes bancaires mutualistes.

Le régime fiscal de groupe peut se résumer comme opérant un simple changement de « percepteur », les sociétés membres devant verser l'impôt sur les sociétés dont elles sont redevables non pas directement au Trésor, mais à « l'organe central » dont elles relèvent, à charge pour celui-ci de le reverser au Trésor.

Le régime fiscal de groupe conduit à une réduction de la charge fiscale globale du Groupe par, notamment, l'élimination des frottements fiscaux sur les opérations intragroupe (distributions internes au groupe...). L'économie d'impôt en découlant fait l'objet d'une réallocation aux entités membres du Groupe.

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, l'économie d'impôt sur les sociétés générée par l'application du nouveau régime d'intégration fiscale de groupe s'élève à 759 K€ au titre de l'exercice 2010.

Projet NICE

Le projet Nouvelle Informatique Convergente Évolutive (NICE) rentre dans sa phase opérationnelle. En effet lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE, axé sur les « Caisses Régionales à 10 ans » il a été décidé de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée. Ce projet concerne 5 communautés informatiques et 39 Caisses Régionales de Crédit Agricole. Il est planifié sur 4 ans jusqu'en 2013. Deux GIE ont été créés pour assurer la gouvernance du projet. Il s'agit d'une part du Gie CA-Technologies pour la MOE et d'autre part du Gie CA-Services pour la MOA. De fait, le projet NICE se traduit par une augmentation des charges informatiques (MOE, MOA et Fonds de péréquation) d'environ 4,5 millions d'euros sur 2010.

Pacte des Coopérations Bretonnes

A l'issue d'une année 2009 qui s'est traduite d'une part par la signature, le 5 janvier 2009, d'une convention de groupement de fait entre les quatre Caisses Régionales et, d'autre part, par l'installation de pôles d'expertise régionaux, le premier semestre 2010 concrétise les synergies entre les Caisses Régionales Bretonnes et la mise en place de deux nouveaux pôles d'expertise. Il s'agit notamment :

- du Back Office Marchés : sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtesd'Armor,
- de la communication commerciale : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

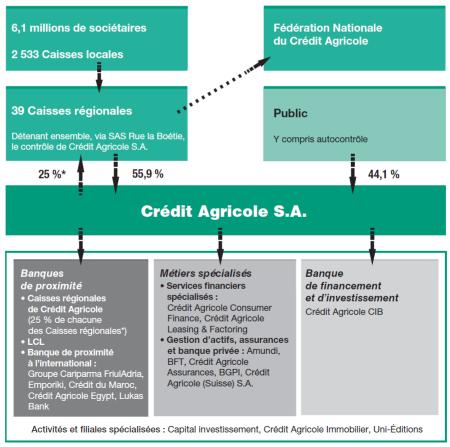
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

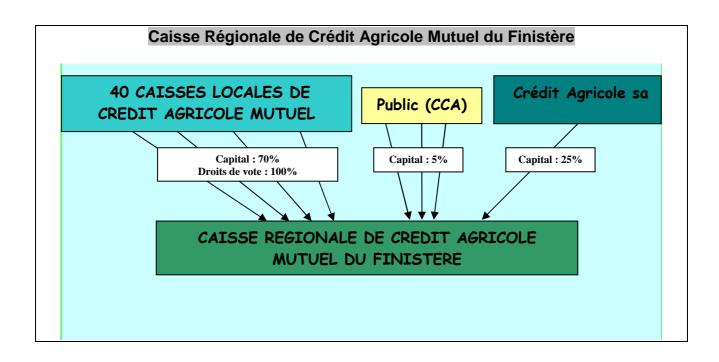
L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

^{*} A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.



Relations internes au Crédit agricole

> Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole ".

• Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole s.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

> Informations relatives aux parties liées

Les 40 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel du Finistère détiennent 7 005 526 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € émises par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère soit 70% de son capital.

Crédit Agricole S.a. détient 2 501 851 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 25% du capital de la Caisse Régionale.

Le public détient 500 000 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10€ représentant 5% du capital de la Caisse Régionale.

Les comptes courants et comptes à terme des Caisses Locales représentent un encours de trésorerie de 130.430 K€ dans la Caisse Régionale.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
	710100	01/12/2010	(1)
(en milliers d'euros)			(.,
Intérêts et produits assimilés	4.1	385 877	392 082
Intérêts et charges assimilées	4.1	-253 926	-269 712
Commissions (produits)	4.2	149 529	146 666
Commissions (charges)	4.2	-24 131	-30 318
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste	4.3	869	5 812
valeur par résultat	4.3	809	3012
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la	4.4	19 473	13 804
vente	4.4	19 47 3	13 004
Produits des autres activités	4.5	5 789	3 588
Charges des autres activités	4.5	-8 808	-2 740
PRODUIT NET BANCAIRE		274 672	259 182
Charges générales d'exploitation	4.6	-141 591	-135 688
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des	4.7	-5 764	-4 886
immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 764	-4 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		127 317	118 608
Coût du risque	4.8	-38 113	-33 548
RESULTAT D'EXPLOITATION		89 204	85 060
Quote-part du résultat net des entreprises mises en	2.3		
équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	91	486
Variations de valeur des écarts d'acquisition			47
RESULTAT AVANT IMPOT		89 295	85 593
Impôts sur les bénéfices	4.10	-24 657	-25 669
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de			
cession			
RESULTAT NET		64 638	59 924
Intérêts minoritaires			1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		64 638	59 923

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)			(1)
Résultat net part du groupe		64 638	59 923
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(3 451)	119 200
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		5 349	(1 450)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(821)	(188)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part			
du Groupe, hors entités mises en équivalence		1 077	117 562
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur			
entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			
propres part du Groupe	4.11	1 077	117 562
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en			
capitaux propres part du groupe		65 715	177 485
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			
propres part des minoritaires			2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en			
capitaux propres		65 715	177 487

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)			
Caisse, banques centrales	6.1	26 234	34 901
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	60 873	50 447
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	19 043	11 364
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	719 754	693 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	297 418	433 838
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	8 040 618	7 682 379
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		37 384	31 770
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	6.8	96 883	94 690
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	27 847	29 289
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	175 318	216 631
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.12	55 099	49 561
Immobilisations incorporelles	6.12	1 073	1 496
Ecarts d'acquisition			
			2 2 2 2 2 2 2
TOTAL DE L'ACTIF		9 557 544	9 329 499

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)			(1)
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	17 244	10 576
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	54 533	56 170
Dettes envers les établissements de crédit	6.7	5 199 438	5 312 971
Dettes envers la clientèle	3.1-6.7	1 902 401	1 714 633
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	923 063	884 971
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	6 365	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	204 953	185 503
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.13	36 014	34 580
Dettes subordonnées	3.3-6.9	52 320	64 879
TOTAL DETTES		8 396 331	8 264 283
Capitaux propres		1 161 213	1 065 216
Capitaux propres - part du Groupe		1 161 156	1 065 160
Capital et réserves liées		336 061	297 374
Réserves consolidées		737 859	686 343
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		22 598	21 521
Résultat de l'exercice		64 638	59 923
Intérêts minoritaires TOTAL DU PASSIF		57 9 557 544	56 9 329 49 9

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

		Capital et réserves liées		Capital et Total des gain	Total des gains et	\Box	Total des		
(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Elimination des titres auto- detenus	Réserves consolidées part du Groupe	pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2009	120 059	142 443	-35	694 083	-96 041	0	860 509		860 509
Augmentation de capital	34 841						34 841		34 841
Variation des titres auto détenus			31				31		31
Dividendes versés en 2009				-7 735			-7 735		-7 735
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	34 841	0	31	-7 735			27 137	О	27 137
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en	0	0	,	0	117 562	0	117 562	0	117 562
capitaux propres (1)	Ĭ	·	l	Ū	''' 502		777 002		777 302
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Résultat au 31/12/2009						59 923	59 923		59 923
Autres variations	35			-5		39 923	39 923	56	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	154 935	142 443	-4	686 343	21 521	59 923	1 065 161	56	
Affectation du résultat 2009	.0.000			59 923	2.02.	-59 923	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2010	154 935	142 443	-1	746 266	21 521	0	1 065 161	56	1 065 217
		142 443	-4	740 200	21 321	U		30	
Augmentation de capital Variation des titres auto détenus	38 785		00				38 785		38 785
			-98				-98		-98
Dividendes versés en 2010 Dividendes reçus des CR et filiales				-8 427			-8 427		-8 427
									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires Mouvements liés aux stock options									9
· ·	38 785	•		-8 427		0	30 260		30 260
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires Variation des gains et pertes comptabilisés directement en	36 /65	Ü	-98	-6 427	l "	0		0	
capitaux propres	0	0	0	0	1 077	0	1 077	О	1 077
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées									_
mises en équivalence									٩
Résultat au 31/12/2010						64 638	64 638		64 638
Autres variations				20			20	1	21
Capitaux propres au 31 décembre 2010	193 720	142 443	-102	737 859	22 598	64 638	1 161 156	57	1 161 213

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

L'augmentation du capital (38.785 milliers d'euros) correspond au montant des souscriptions de parts sociales sur l'exercice 2010.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.161 millions d'euros. Ils augmentent de 96 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +9%) sous les principaux effets de l'affectation du résultat 2009 hors distribution pour 51 millions d'euros et de l'augmentation de capital de 39 millions d'euros évoquée ci-dessus.

L'autre facteur qui explique cette hausse des capitaux propres est la variation de résultat net consolidé de +5 millions d'euros entre 2009 et 2010.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2010	2009
(en milliers d'euros)		(1)
Résultat avant impôts	89 295	83 940
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 764	4 886
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-47
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	33 111	28 938
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-2 308	-519
Résultat net des activités de financement	2 594	3 404
Autres mouvements	-1 175	-13 284
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	37 986	23 378
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6 490	-313 448
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-216 988	-93 546
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	13 282	166 754
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	56 815	-87 808
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-12 746	2 627
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-153 147	-325 421
TOTAL Flux net-de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-25 866	-218 103
Flux liés aux participations (2)	-3 538	30 088
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 788	-12 214
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-14 326	17 874
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	30 281	32 196
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-15 153	-12 648
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	15 128	19 548
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	+ +	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-25 064	-180 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91 652	272 333
•		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	34 881 56 771	27 463 244 870
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	66 588	91 652
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	26 214	34 881
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	40 374	56 771
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-25 064	-180 681

^{*} composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

- (1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits dans la note 1.5.
- (2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à -3.538 K€, portant notamment sur les opérations suivantes :
- acquisition de titres UEO pour -2.324 K€ et libération de capital restant à verser pour -3.082 K€,
- souscription de capital Sacam International pour -919 K€,
- souscription de capital Bretagne Ouest Accession pour -348 K€,
- cession de Somaintel pour 1.947 K€.
- cession CT CAM pour 570 K€,
- réduction de capital Sacam Fireca pour 667 K€.
- (3) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprennent notamment :
- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à ses actionnaires, à hauteur de 8.427 K€ pour l'année 2010,
- les souscriptions de parts sociales au sein des Caisses Locales pour 38.785 € en 2010.
- (4) Au cours de l'année 2010, les dettes subordonnées (y compris intérêts courus) ont diminué de 12.892 K€ suite à l'arrivée à échéance d'un TSR Radian en juin.

^{**} composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec <u>les principes appliqués</u> par les autres <u>sociétés</u>, <u>la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère</u> a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents <u>comptabilisés directement en</u> capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n°70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n°494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n°839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n°1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11;	23 mars 2009 (UE n°244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe;	25 mars 2009 (UE n°254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n°460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n ⁶ 36/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n°1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n°1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraı̂ne un changement de méthode comptable pour le Groupe.

Néanmoins, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2010.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n°662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

> Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation

initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les EMTN et BMTN structurés comportant des dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

._

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans. Afin de répondre à un besoin d'harmonisation l'ensemble des critères des entités du groupe le critère de durée a été modifié.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole s.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif);
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi:

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes :
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances

dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o <u>Créances dépréciées sur base individuelle</u>

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré :
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Compte tenu de son caractère non significatif, aucune décote n'a été constatée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs d'activité couverts par cette dépréciation concernent la production sous serres, l'élevage porcin et les cafés-hôtels-restaurants.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole s.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;

- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.13.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en

juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement

déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS

39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et.
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

> Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.13

> Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ciaprès : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

• Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'està-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

• Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

> Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent

donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
 et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

> Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
 Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées.
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celuici.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

> Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

√ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Finistère représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

√ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

√ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a délégué ces pouvoirs de décision;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et

qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

> Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

	31	décembre 20	09
		Effet option	
(en millions d'euros)	Publié	IAS 19	Retraité
Compte de résultat			
Résultat brut exploitation	118 321	287	118 608
- Dont charges de personnel	-85 144	287	-84 857
Impôts sur les bénéfices	-25 570	-99	-25 669
Résultat net (PG + minoritaires)	59 736	188	59 924
Intérêts minoritaires	1	/	1
Résultat net part du Groupe	59 735	188	59 923
Résultat de base par action (en euros)	N/A	N/A	N/A
Résultat dilué par action (en euros)	N/A	N/A	N/A
(* ************************************			
Etat du résultat global consolidé nécessité de d	listinguer la p	art groupe / l	a part
minoritaire			
Gains et pertes actuariels comptabilisés			
directement en capitaux propres (comptabilisation			
nette d'impôt) part groupe hors entités mises en			
équivalence	0	-188	-188
QP gains et pertes comptabilisés directement en			
capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Résultat net part du groupe	59 735	188	59 923
Résultat net et gains et pertes comptabilisés			
directement en capitaux propres part des			
minoritaires	2	/	2
Bilan			
Passif			
Gains et pertes comptabilisés directement en			
capitaux propres	21 709	-188	21 521
Résultat de l'exercice	59 735	188	59 923
Intérêts minoritaires	56	/	56
interets minoritanes	30	,	30
Tableau de variation des capitaux propres			
Total des gains et pertes comptabilisés en			
capitaux propres (colonne) / variation des gains et			
pertes comptabilisés en capitaux propres	117 750	-188	117 562
<u> </u>			
TFT			
Résultat avant impôts	83 653	287	83 940
Dotations nettes aux dépréciations et aux			
provisions	28 938	/	28 938
Flux liés aux autres opérations affectant les actifs			
ou les passifs non financiers			
(gestion externe- cotisation)	-87 521	-287	-87 808

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Il n'y a pas eu de changement en 2010 sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fonds dédié Force Iroise détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est consolidé depuis 2009.

Au 31/12/2010, celui-ci présente un total bilan de 77.158 K€ et un résultat net de 203 K€.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est ≥ 20% sont les suivantes :

(en millie	ers d'euros)		Valeur au bilan	% de contrôle
Crédit	Agricole	Bretagne	2.891	25,00%
Habitat	Holding			
Crédit	Agricole	Bretagne	1.285	20,00%
Participa	ations	_		
Crédit	Agricole	Bretagne	1.452	27,78%
Venture	S			

La consolidation de ces entités n'aurait pas d'impact significatif au regard des seuils fixés par le Groupe.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est assurée par la direction des Finances et des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	60 873	14 819
Instruments dérivés de couverture	19 043	11 364
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	215 591	204 847
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 909	11 000
Prêts et créances sur la clientèle	8 040 618	7 682 379
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	96 883	94 690
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 446 917	8 019 099
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	1 233 706	1 306 920
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	151 743	147 324
Provisions - Engagements par signature	- 3 452	- 2756
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 381 997	1 451 488
TOTAL EXPOSITION NETTE	9 828 914	9 470 587

⁽¹⁾ les montants publiés au 31/12/2009 ne comprenaient aucune opération interne

⁽²⁾ les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 16 502 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

<u>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique</u> (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

			31/12/2010		
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total (1)
Administrations centrales	3 420				3 420
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 890				13 890
Institutions non établissements de crédit	1 167 067	1 909	571		1 166 496
Grandes entreprises	1 455 704	81 769	52 459	8 710	1 394 535
Clientèle de détail	5 644 603	195 544	125 249	76 253	5 443 101
Total *	8 284 684	279 222	178 279	84 963	8 021 442
Créances rattachées nettes					33 085
Valeurs au bilan					8 054 527

^{*} Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 23 938 milliers d'euros

⁽¹⁾ hors opérations internes au Crédit Agricole qui représentent 283 509 milliers d'euros

			31/12/2009		
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total (2)
Administrations centrales (1)	1 723				1 723
Banques centrales (1)					0
Etablissements de crédit	10 979				10 979
Institutions non établissements de crédit	1 056 207	808	441		1 055 766
Grandes entreprises	1 330 261	55 228	35 948	16 558	1 277 755
Clientèle de détail	5 493 261	212 077	120 244	68 755	5 304 262
Total *	7 892 431	268 113	156 633	85 313	7 650 485
Créances rattachées nettes					42 894
Valeurs au bilan					7 693 379

⁽¹⁾ dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur	de la clientèl	е
Administrations centrales	774	511
Institutions non établissements de crédit	347 239	420 463
Grandes entreprises	267 412	308 800
Clientèle de détail	618 281	577 146
Total	1 233 706	1 306 920
Engagements de garantie en faveur d	e la clientèle	
Administrations centrales	18 901	29 343
Institutions non établissements de crédit	2 886	2 037
Grandes entreprises	78 989	81 390
Clientèle de détail	45 978	34 020
Total	146 754	146 790

⁽²⁾ hors opérations internes au Crédit Agricole qui représentent 422 838 milliers d'euros

^{*} Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 289 milliers d'euros

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	3	1/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales			
Institutions non établissements de crédit		11 806	12 965
Grandes entreprises		581 493	455 360
Clientèle de détail		1 294 503	1 233 608
Total		1 887 802	1 701 933
Dettes rattachées		14 599	12 700
Valeur au bilan		1 902 401	1 714 633

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

			31/1	2/2010			31/12/2010	31/12/2010
	Ventilatio	n par ancie		payé des e	ncours en			
			souffrance)		ple s	ifs és	res crédit actifs iéré de
	≥ 90 jours	90 jours≤180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
(en milliers d'euros)		۸				2 667	-1 164	<u> </u>
Instruments de capitaux propres	0	•				2 007		
Instruments de dette				0	0		-934	<u>v</u>
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit Institutions non établissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises							-934	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	54 554	51	0	0	54 605	100 943	-282 793	107 363
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit Institutions non établissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	15 466				15 466	1 338	-634	
Grandes entreprises	11 474	2			11 476	29 310	-64 414	9 941
Clientèle de détail	11 474 27 614	49			27 663	70 295	-217 745	97 422
Total	54 554	51	0	0	54 605	103 610	-284 891	107 363
Garanties non affectées								

Instruments de capitaux propres		Ventilatio			2/2009 payé des e e e	Valeur comptable comptable des actifs financiers comptable en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers 1717 individuellement et 600 collectivement testés 60	Garanties et autres rehaussements de crédit 12, reçus relatifs aux actifs 15, de préciés et en arrière de de paiement
Instruments de dette						Na des	_	_	reh dép
Administrations centrales Banques centrale		0	•				3773		
Banques centrales			⊻	0	U	<u>Q</u>		-934	nc
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises	Banques centrales								
Grandes entreprises -934 Clientèle de détail -262 910 Prêts et avances 105 437 574 4 0 106 015 111 480 Administrations centrales -262 910 Banques centrales -262	Institutions non établissements de crédit								
Clientèle de détail Prêts et avances 105 437 574 4 0 106 015 111 480 -262 910	Grandes entreprises							024	
Prêts et avances 105 437 574 4 0 106 015 111 480 -262 910 Administrations centrales Banques centrales Banques centrales Bangues centrales								-354	
Administrations centrales		105 437	574	4	0	106 015	111 480	-262 910	no
Banques centrales Etablissements de crédit 31 769 31 769 367 -507 Institutions non établissements de crédit 340 27 020 19 280 -55 614	Administrations centrales							202 310	
Etablissements de crédit 31 769 31 769 367 -507 Grandes entreprises 26 680 340 27 020 19 280 -55 614								·····	·····
Institutions non établissements de crédit 31 769 31 769 367 -507 Grandes entreprises 26 680 340 27 020 19 280 -55 614	Etablissements de crédit							·	
Grandes entreprises 26 680 340 27 020 19 280 -55 614	Institutions non établissements de crédit	31 769				31 769	367	-507	·····
	Grandes entreprises	26 680	340			27 020	19 280	-55 614	
	Clientèle de détail	46 988	234	4		47 226	91 833	-206 789	
Total 105 437 574 4 0 106 015 115 253 -265 054		105 437		4	0				nc

⁽¹⁾ l'information concernant les garanties et autres rehaussements de crédit reçus et relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement n'était pas disponible pour l'exercice 2009

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

				31/12/2010)			31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opé	rations de gre	é à gré	Total en valeur	Total en valeur
(en milliers d'euros)	≤1 an	>1 an ≤5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	o	0	86	1 772	17 185	19 043	11 364
. Futures . FRA . Swaps de taux d'intérêts				86	1 688	16 787	18 561	11 364
Options de taux Caps-floors-collars Autres instruments conditionnels				50	84	398		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change . Options de change								
Autres instruments : . Dérivés sur actions & indices boursiers . Dérivés sur métaux précieux . Dérivés sur produits de base . Dérivés de crédits . Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	86	1 772	17 185	19 043	11 364
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	86	1 772	17 185	19 043	11 364

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

				31/12/2010	0			31/12/2009
	Opération	s sur Marchés (Organisés	Оре	érations de gré	à gré	Total en valeur	Total en valeur
(en milliers d'euros)	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	7 522	30 262	16 749	54 533	56 170
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				7 475	30 206	16 749	54 430	56 170
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				47	56		103	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	7 522	30 262	16 749	54 533	56 170
. Opérations de change à terme			_	-				
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	7 522	30 262	16 749	54 533	56 170

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

				31/12/2010)			31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur	Total en valeur
(en milliers d'euros)	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	142	1 541	5 791	7 474	8 827
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				142	1 541	4 801	6 484	7 336
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						990	990	1 491
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	219
. Dérivés sur actions & indices boursiers								219
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	142	1 541	5 791	7 474	9 046
. Opérations de change à terme	•			2 705	6 395		9 100	1 975
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 847	7 936	5 791	16 574	11 021

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

				31/12/2010)			31/12/2009
[Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur	Total en valeur
(en milliers d'euros)	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	de marché
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	142	2 141	5 528	7 811	8 098
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				142	2 141	4 801	7 084	7 330
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						727	727	768
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	333	0	0	0	0	333	503
. Dérivés sur actions & indices boursiers		333					333	503
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	333	0	142	2 141	5 528	8 144	8 601
. Opérations de change à terme			·	2 706	6 394		9 100	1 975
Valeurs nettes au bilan	0	333	0	2 848	8 535	5 528	17 244	10 576

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours	Total encours
(en milliers d'euros)	notionnel	notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 888 088	3 033 049
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 460 492	2 550 513
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	427 596	482 536
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	598	556
. Dérivés sur actions & indices boursiers	598	556
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 888 686	3 033 605
. Opérations de change à terme	171 778	120 550
Total	4 060 464	3 154 155

Risque de change

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12	/2010	31/12/2009			
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif		
EUR	9 529 558	9 529 557	9 300 148	9 300 151		
Autres devises de l'UE	13 534	13 535	16 693	16 693		
USD	14 444	14 444	12 658	12 655		
JPY						
Autres devises	8	8				
Total bilan	9 557 544	9 557 544	9 329 499	9 329 499		

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

		31/12/2010		31/12/2009			
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée	Dettes subordonnées à durée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée	Dettes subordonnées à durée	
(en milliers d'euros)		déterminée	indéterminée		déterminée	indéterminée	
EUR		52 245			64 445		
Autres devises de l'UE							
USD							
JPY							
Autres devises							
Total	0	52 245	0	0	64 445	0	

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2010				
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris					
opérations internes au Crédit Agricole)	117 280	22 225	63 770	85 971	289 246
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	596 754	940 499	2 935 117	3 798 424	8 270 794
Total	714 034	962 724	2 998 887	3 884 395	8 560 040
Créances rattachées					61 723
Dépréciations					-283 727
Valeurs nettes au bilan					8 338 036

	31/12/2009				
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris					
opérations internes au Crédit Agricole)	139 057	179 296	48 017	56 501	422 871
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	586 403	962 666	2 818 397	3 513 986	7 881 452
Total	725 460	1 141 962	2 866 414	3 570 487	8 304 323
Créances rattachées					75 738
Dépréciations					-263 844
Valeurs nettes au bilan					8 116 217

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2010					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	842 267	1 065 476	1 528 960	1 743 166	5 179 869	
Dettes envers la clientèle	1 395 103	131 788	359 703	1 208	1 887 802	
Total	2 237 370	1 197 264	1 888 663	1 744 374	7 067 671	
Dettes rattachées					34 168	
Valeur au bilan					7 101 839	

	31/12/2009					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	745 534	1 240 006	1 558 043	1 744 379	5 287 962	
Dettes envers la clientèle	1 254 322	33 038	413 406	1 167	1 701 933	
Total	1 999 856	1 273 044	1 971 449	1 745 546	6 989 895	
Dettes rattachées					37 709	
Valeur au bilan					7 027 604	

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

			31/12/201	10	
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes	représentée	es par un tit	re		
Bons de caisse	1 390	30			1 420
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	563 471	315 573	9 654	20 000	908 698
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre				10 906	10 906
Total	564 861	315 603	9 654	30 906	921 024
Dettes rattachées					2 039
Valeur au bilan					923 063
D	ettes subor	données			
Dettes subordonnées à durée déterminée				52 245	52 245
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	0	0	0	52 245	52 245
Dettes rattachées					75
Valeur au bilan					52 320

			31/12/200)9	
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dette	s représenté	es par un tit	re		
Bons de caisse	1 062		30		1 092
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	767 642	80 924	5 500	20 000	874 066
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre				7 665	7 665
Total	768 704	80 924	5 530	27 665	882 823
Dettes rattachées					2 148
Valeur au bilan					884 971
	Dettes subor	données			
Dettes subordonnées à durée déterminée			12 200	52 245	64 445
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	0	0	12 200	52 245	64 445
Dettes rattachées					434
Valeur au bilan					64 879

Garanties financières en risque données par maturité

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

		31/12/2010							
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Garanties financières données	845				845				

	31/12/2009					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
Garanties financières données					0	

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs.
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2010					
	Valeur	Valeur marché Montant		Valeur marché		Montant
(en milliers d'euros)	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	19 029	51 886	2 773 648	11 344	43 534	2 351 266
Taux d'intérêt	19 029	51 886	2 773 648	11 344	43 534	2 351 266
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	14	2 647	764 000	20	12 636	295 000
Taux d'intérêt	14	2 647	764 000	20	12 636	295 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A						
L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	19 043	54 533	3 537 648	11 364	56 170	2 646 266

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 :
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	656 711	571 328
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Total des fonds propres prudentiels	656 711	571 328

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 020	6 897
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 992	22 809
Sur opérations avec la clientèle	326 693	334 147
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la		
vente	379	353
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à		
l'échéance	4 588	4 874
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	31 205	22 717
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		285
Produits d'intérêts (1) (2)	385 877	392 082
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 391	-6 384
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-134 686	-171 242
Sur opérations avec la clientèle	-27 381	-24 337
Sur dettes représentées par un titre	-8 102	-11 964
Sur dettes subordonnées	-2 594	-3 404
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-74 769	-52 381
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-3	
Charges d'intérêts	-253 926	-269 712

⁽¹⁾ dont 8 426 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 8 945 milliers d'euros au 31 décembre 2009

⁽²⁾ dont 3 959 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31décembre 2010 contre 4 360 milliers d'euros au 31 décembre 2009

4.2. Commissions nettes

	31/12/2010			31/12/2009		
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	222	-145	77	334	-107	227
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 147	-14 007	20 140	31 326	-22 412	8 914
Sur opérations avec la clientèle	38 385	-660	37 725	34 342	-272	34 070
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	128		128	161		161
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 292	-1 235	2 057	3 568	-1 222	2 346
Sur moyens de paiement et autres prestations de						
services bancaires et financiers	70 884	-7 953	62 931	74 459	-6 185	68 274
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 471	-131	2 340	2 476	-120	2 356
Produits nets des commissions	149 529	-24 131	125 398	146 666	-30 318	116 348

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la		
juste valeur par résultat par nature	-1 016	145
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la		
juste valeur par résultat par option	1 751	5554
Solde des opérations de change et instruments financiers		
assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets		
des activités à l'étranger)	134	113
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	869	5 812

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

		31/12/2010	
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	31815	31815	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13233	18582	-5349
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	18582	13233	5349
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un	92254	92254	0
portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	47636	44618	3018
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	44618	47636	-3018
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille	0	0	0
d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	124069	124069	0

	31/12/2009		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3730	3730	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1461	2269	-808
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2269	1461	808
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un	17208	17208	0
portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	12023	5185	6838
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5185	12023	-6838
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille	0	0	0
d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	20938	20938	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	15 411	16 257
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la		
vente *	4 066	216
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-4	-59
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à		
l'échéance et sur prêts et créances		-2 610
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	19 473	13 804

^{*} hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-3 019	848
Produits (charges) des autres activités	-3 019	848

4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)		(1)
Charges de personnel	-86 659	-84 857
Impôts et taxes	-4 415	-4 167
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-50 517	-46 664
Charges d'exploitation	-141 591	-135 688

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

	2010			2009
(en milliers d'euros hors taxe)	E&Y	Rouxel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des				
comptes individuels et consolidés	65	65	130	127
Autres diligences et prestations directement liées à la				
mission du Commissariat aux comptes			0	6
Total	65	65	130	133

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	-5 516	-5 123
- immobilisations corporelles	-5 506	-5 096
- immobilisations incorporelles	-10	-27
Dotations aux dépréciations	-248	237
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-248	237
Total	-5 764	-4 886

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-94 283	-89 054
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-88 087	-84 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-889	-531
Engagements par signature	-2 019	-640
Risques et charges	-3 288	-3 591
Reprises de provisions et de dépréciations	56 766	56 164
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	54 136	53 611
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	244	462
Engagements par signature	1 323	1 559
Risques et charges	1 063	532
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-37 517	-32 890
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers		
disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 219	-879
Récupérations sur prêts et créances amortis	623	314
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-93
Coût du risque	-38 113	-33 548

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	91	486
Plus-values de cession	91	788
Moins-values de cession		-302
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	91	486

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)		(1)
Charge d'impôt courant	-23 806	-28 484
Charge d'impôt différé	-851	2 815
Charge d'impôt de la période	-24 657	-25 669

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence		34,43%	30 744
Effet des différences permanentes Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 836
Effet de l'imposition à taux réduit Effet des autres éléments			-1 347 -904
Taux et charge effectif d'impôt		27,61%	24 657

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Au 31/12/2009 (1)

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	85 546	34,43%	29 454
Effet des différences permanentes Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des			-5 386
reports déficitaires et des différences temporaires Effet de l'imposition à taux réduit Effet des autres éléments			0 -241 1 842
Taux et charge effectif d'impôt		29,99%	25 669

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable relatifs aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

a impoto.						
	Gains et p		abilisés direc	tement en	Total des gains	·
		capitaux p	propres (2)		/ pertes	Quote part des
(en milliers d'euros)	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	pertes	comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propre sur entités mise en équivalence
Variation de juste valeur		-53	2 214		2 161	
Transfert en compte de résultat		-3 398	3 135		-263	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuarielssur avantages post						
emploi				-821	-821	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en						
capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux						
propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-3 451	5 349	-821	1 077	(
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux						
propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en						
capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-3 451	5 349	-821	1 077	(
Mariatian da instance		440.400	4 000	1	447.570	
Variation de juste valeur		119 460	-1 888		117 572	
Transfert en compte de résultat		-260	438		178	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuarielssur avantages post				-188	400	
emploi				-188	-188	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux						
propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	119 200	-1 450	-188	117 562	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux		113 200	-1 430	-100	117 302	
propres exercice 2009 (part minoritaire)					l o	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en						
capitaux propres exercice 2009 (1)	0	119 200	-1 450	-188	117 562	

⁽¹⁾ les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

⁽²⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	(2 344)	121 215
Impôt	(1 107)	(2 015)
Total net	(3 451)	119 200

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

	31/12	/2010	31/12/2009		
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif	
Caisse	19 597		24 560		
Banques centrales (1)	6 637		10 341		
Valeur au bilan	26 234	0	34 901	0	

⁽¹⁾ les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 574	11 050
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	44 299	39 397
Valeur au bilan	60 873	50 447
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	29
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		29
Instruments dérivés	16 574	11 021
Valeur au bilan	16 574	11 050

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	44 299	39 397
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	44 299	3 798
- Actions et autres titres à revenu variable		35 599
Valeur au bilan	44 299	39 397

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 244	10 576
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	17 244	10 576

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	17 244	10 576
Valeur au bilan	17 244	10 576

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)		31/12/2010		31/12/2009 (2)			
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	
Effets publics et valeurs assimilées							
Obligations et autres titres à revenu fixe	215 591	13 789	199	204 926	10 177	5	
Actions et autres titres à revenu variable	51 930	3 821	1 242	45 345	4 247	1 119	
Titres de participation non consolidés	452 233	16 778	4 583	442 862	19 348	1 941	
Créances disponibles à la vente							
Total des titres disponibles à la vente	719 754	34 388	6 024	693 133	33 772	3 065	
Total des créances disponibles à la vente							
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la	719 754	34 388	6 024	693 133	33 772	3 065	
vente (1)	719754	34 300	6 024	093 133	33 112	3 003	
Impôts		-6 022	-341		-4 859	-285	
Gains et pertes comptabilisés directement en							
capitaux propres sur actifs financiers disponibles à							
la vente (net IS)		28 366	5 683		28 913	2 780	

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle 6.5.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	11 043	6 545
dont comptes ordinaires débiteurs sains	11 043	6 545
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 847	4 434
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	13 890	10 979
Créances rattachées	19	21
Dépréciations		
Valeur nette	13 909	11 000
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	35 502	64 046
Comptes et avances à terme	202 954	310 946
Prêts subordonnés	36 900	36 900
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	275 356	411 892
Créances rattachées	8 153	10 946
Dépréciations		
Valeur nette	283 509	422 838
Valeur nette au bilan	297 418	433 838

 ⁽¹⁾ dont - 1,164 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances
 (2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 920	7 175
Autres concours à la clientèle	8 033 316	7 645 469
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	45 749	45 749
Titres non cotés sur un marché actif	934	934
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	122 797	120 684
Comptes ordinaires débiteurs	61 078	61 441
Total	8 270 794	7 881 452
Créances rattachées	53 551	64 771
Dépréciations	283 727	263 844
Valeur nette	8 040 618	7 682 379
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	8 040 618	7 682 379

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 1.981.003 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1.816.852 K€ en 2009. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1.071.653 K€ de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 926.812 K€ en 2009 ;
- 392.939 K€ de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 440.096 K€ en 2009 ;
- 297.228 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 349.463 K€ en 2009 ;
- 216.313 K€ de créances à Crédit Agricole s.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 100.481 K€ en 2009,
- 2.870 K€ de créances dans le cadre du refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement, contre 0 K€ en 2009.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives	263 844 85 313		91 516 4 050				283 727 84 963
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 210		4	-50			1 164
Autres actifs financiers	712		889	-244			1 357
Total des dépréciations des actifs financiers	265 766	0	92 409	-71 927	0	0	286 248

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	252 781		88 253	-77 190			263 844
dont dépréciations collectives	73 111		12 202				85 313
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 151		59				1 210
Autres actifs financiers	643		531	-462			712
Total des dépréciations des actifs financiers	254 575	0	88 843	-77 652	0	0	265 766

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 035	5 577
dont comptes ordinaires créditeurs	3 187	1 139
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	6 035	5 577
Dettes rattachées	13	15
Total	6 048	5 592
Opérations internes au Crédit Agricole	•	
Comptes ordinaires créditeurs	2 984	12 681
Comptes et avances à terme	5 170 850	5 269 704
Sous-total	5 173 834	5 282 385
Dettes rattachées	19 556	24 994
Total	5 193 390	5 307 379
Valeur au bilan	5 199 438	5 312 971

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	1 153 017	
Comptes d'épargne à régime spécial Autres dettes envers la clientèle	31 523 703 262	
Titres donnés en pension livrée Dettes nées d'opérations d'assurance directe Dettes nées d'opérations de réassurance Dettes pour dépôts d'espèces reçus des		372 077
cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 887 802	1 701 933
Dettes rattachées	14 599	12 700
Valeur au bilan	1 902 401	1 714 633

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	96 883	94 690
Total	96 883	94 690
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	96 883	94 690

⁽¹⁾ les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 420	1 092
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	908 698	874 066
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	10 906	7 665
Total	921 024	882 823
Dettes rattachées	2 039	2 148
Valeur au bilan	923 063	884 971
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	52 245	64 445
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	52 245	64 445
Dettes rattachées	75	434
Valeur au bilan	52 320	64 879

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants Impôts différés	13 921 13 926	1 027 28 262
Total actifs d'impôts courants et différés	27 847	29 289
Impôts courants Impôts différés	6 365	
Total passifs d'impôts courants et différés	6 365	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31/12	/2010	31/12	/2009
	Impôts différés	Impôts différés	Impôts différés	Impôts différés
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	46 250	0	47 382	0
Charges à payer non déductibles	1 251		1 506	
Provisions pour risques et charges non				
déductibles	38 799		39 893	
Autres différences temporaires	6 200		5 983	
Impots différés / Réserves latentes	407	1 012	2 410	338
Actifs disponibles à la vente	128	247	84	335
Couvertures de Flux de Trésorerie	279	765	2 326	3
Gains et pertes / Ecarts actuariels				
Impots différés / Résultat	31 282	63 001	21 361	42 553
Effet des compensations	-64 013	-64 013	-42 891	-42 891
Total impôts différés	13 926	0	28 262	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	90 749	73 839
Comptes de stocks et emplois divers		14
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	80 411	69 739
Comptes de règlements	10 338	4 086
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	84 569	142 792
Comptes d'encaissement et de transfert	43 213	68 763
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	14	7
Produits à recevoir	35 607	35 129
Charges constatés d'avance	257	457
Autres comptes de régularisation	5 478	38 436
Valeur nette au bilan	175 318	216 631

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	43 854	47 441
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	39 341	37 717
Versement restant à effectuer sur titres	4 513	9 555
Autres passifs d'assurance		
Autres		169
Comptes de régularisation	161 099	138 062
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	51 869	44 485
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	45 463	33 076
Charges à payer	59 323	53 847
Autres comptes de régularisation	4 444	6 654
Valeur au bilan	204 953	185 503

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées(2) Les montants sont indiqués en net

Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts 6.12. d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010		
Immobilisations corporelles d'exploitation									
Valeur brute	152 810		14 649	-6 029			161 430		
Amortissements et dépréciations	-103 249		-5 506	2 424			-106 331		
Valeur nette au bilan	49 561	0	9 143	-3 605	0	0	55 099		
		lmmobili	sations incorpo	relles					
Valeur brute	5 603		3	-168			5 438		
Amortissements et dépréciations	-4 107		-258				-4 365		
Valeur nette au bilan	1 496	0	-255	-168	0	0	1 073		

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009		
Immobilisations corporelles d'exploitation									
Valeur brute	142 500		22 792	-12 482			152 810		
Amortissements et dépréciations	-101 146		-5 096	2 993			-103 249		
Valeur nette au bilan	41 354	0	17 696	-9 489	0	0	49 561		
		Immobili	sations incorpo	relles					
Valeur brute	6 206		4	-607			5 603		
Amortissements et dépréciations	-4 317		-27	237			-4 107		
Valeur nette au bilan	1 889	0	-23	-370	0	0	1 496		

6.13. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	15 413		3 899		-9 034			10 278
Risques d'exécution des engagements par signature	2 756		2 019		-1 323			3 452
Risques opérationnels	8 528		7 527	-1 924	-669		-1 015	12 447
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	709		1 102		-1 008			803
Litiges divers	630			-546	-1 034		1 015	65
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	6 544		4 127	-871	-831			8 969
Total	34 580	0	18 674	-3 341	-13 899	0	0	36 014

⁽¹⁾ Dont 803 K€ au titre de la provision pour médaile du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	15 731		1 935		-2 252			15 414
Risques d'exécution des engagements par signature	3 675		640		-1 559			2 756
Risques opérationnels	7 520		1 591	-1 411	-532		1 360	8 528
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	693		1 245		-1 229			709
Litiges divers	1 908		34	-16			-1 296	630
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 385		5 183	-947	-14		-64	6 543
Total	31 912	0	10 628	-2 374	-5 586	0	0	34 580

⁽¹⁾ Dont 709 K€ au titre de la provision pour médaile du travail

<u>Risque épargne logement</u>: les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant correspond aux délais d'écoulement moyens des produits concernés soit de l'ordre de 3 à 7 ans pour l'épargne et 5 à 15 ans pour les crédits.

<u>Le Risque d'exécution d'engagements par signature</u> résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 2 ans.

Risques Opérationnels : elle est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an.
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique. L'échéance moyenne attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 4 ans.
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 3 ans.

<u>Engagements sociaux (retraites) et assimilés</u> : ces engagements comprennent une provision pour primes et médailles du travail d'échéances comprises entre 10 et 15 ans.

<u>La provision pour litiges divers</u> résulte de l'estimation des risques sur les divers litiges RH en cours. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 3 ans.

Les Autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour charges liées aux actions de solidarité mutuelles et d'animation mutualiste dont les échéances attendues s'étalent de 1 à 5 ans
- la provision pour risque sur les titres d'investissement Sélecta et LBBW à échéance mai 2012

⁽²⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

- les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts à terme commercialisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère avec des taux d'intérêts progressifs et dont les échéances attendues s'étalent de 18 mois à 5 ans.

Les flux de la colonne « autres mouvements » concement uniquement des reclassements comptables opérés sur l'exercice 2010.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 109 079	1 021 560
Ancienneté de plus de 10 ans	437 629	425 800
Total plans d'épargne-logement	1 546 708	1 447 360
Total comptes épargne-logement	469 703	475 436
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 016 411	1 922 796

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	43 900	53 961
Comptes épargne-logement :	155 929	166 644
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne- logement	199 829	220 605

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 535	2 153
Ancienneté de plus de 10 ans	6 459	3 023
Total plans d'épargne-logement	7 994	5 176
Total comptes épargne-logement	2 283	10 238
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 277	15 414

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	5 175	3 899	1 080		7 994
Comptes épargne-logement :	10 239		7 955		2 284
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 414	3 899	9 035	0	10 278

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.14. Capitaux propres

▶Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 001 851			3 001 851	30,00%	0,00%
Dont part du Public	500 000			500 000	5,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851	25,00%	0,00%
Parts sociales	7 005 560		1	7 005 559	70,00%	100,00%
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	85,47%
Dont 19 administrateurs de la CR et 14 sociétai	33		1	32	0,00%	14,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,43%
TOTAL	10 007 411	0	1	10 007 410	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€

> Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

≻Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net 1,76 euros par CCA et de 0,338 euro par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} juin 2010.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux porteurs personnes physiques.

Dividendes

Année de	Par CCA	Par Part
rattachement du	Pai CCA	Sociale
dividende	Montant Net	Montant Net
2007	1,45	0,36
2008	1,46	0,36
2009	1,63	0,38
Prévu 2010	1,76	0,338

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 8.427 K€ en 2010.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 24 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2010, se soldant par un bénéfice de 58.556.893,49 Euros :

• 2.367.879,08 Euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,38 %.

Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2011.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	A∨oir fiscal ou Abattement	Revenu global
2009	7 005 560	2 662 113 €	0,38 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,38 €
2008	7 005 560	2 572 979 €	0,36€	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36€
2007	7 314 054	2 672 913 €	0,36€	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €

• 5.283.257,76 Euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2010, soit un dividende de 1,76 euro net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2011.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	A∨oir fiscal ou Abattement	Revenu global
2009	3 001 851	4 893 017 €	1,63 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,63 €
2008	3 001 851	4 382 702 €	1,46 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,46 €
2007	2 693 357	3 905 368 €	1,45 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,45 €

RESTE A AFFECTER: 50.905.756,65 Euros

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 38.179.317,49 Euros
- Le solde, soit 12.726.439,16 Euros, affectation aux réserves facultatives

6.15. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

			31/12	/2010		
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	26 234					26 234
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	860	2 273	48 997	8 743		60 873
Instruments dérivés de couverture	15	71	1 772	17 185		19 043
Actifs financiers disponibles à la vente			3 314		716 440	719 754
Prêts et créances sur les établissements de crédit	125 452	22 225	63 770	85 971		297 418
Prêts et créances sur la clientèle	547 533	914 206	2 856 045	3 722 834		8 040 618
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	37 384					37 384
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	5 106	7 019	61 719	23 039		96 883
Total actifs financiers par échéance	742 584	945 794	3 035 617		716 440	9 298 207
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	575	2 273	8 868	5 528		17 244
Instruments dérivés de couverture	787	6 735	30 262	16 749		54 533
Dettes envers les établissements de crédit	861 836	1 065 476	1 528 960	1 743 166		5 199 438
Dettes envers la clientèle	1 409 702	131 788	359 703	1 208		1 902 401
Dettes représentées par un titre	566 900	315 603	9 654	30 906		923 063
Dettes subordonnées	75			52 245		52 320
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	2 839 875	1 521 875	1 937 447	1 849 802	0	8 148 999

			31/12	/2009		
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	34 901					34 901
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 597	2 254	8 062	2 414	35 120	50 447
Instruments dérivés de couverture	429	1 247	4 825	4 863		11 364
Actifs financiers disponibles à la vente	79	3 157	5 407	17 277	667 213	693 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit	150 024	179 296	48 017	56 501		433 838
Prêts et créances sur la clientèle	558 979	925 773	2 750 689	3 446 938		7 682 379
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31 770					31 770
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	2 282		53 899	38 509		94 690
Total actifs financiers par échéance	781 061	1 111 727	2 870 899	3 566 502	702 333	9 032 522
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-2 066	-2 476	-3 921	-2 113		-10 576
Instruments dérivés de couverture	-10 348	-17 753	-23 036	-5 033		-56 170
Dettes envers les établissements de crédit	-770 527	-1 240 007	-1 558 043	-1 744 394		-5 312 971
Dettes envers la clientèle	-1 267 022	-33 038	-413 406	-1 167		-1 714 633
Dettes représentées par un titre	-770 852	-80 924	-5 530	-27 665		-884 971
Dettes subordonnées	-434		-12 200	-52 245		-64 879
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	-2 821 249	-1 374 198	-2 016 136		0	-8 044 200

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)		(1)
Salaires et traitements	46 675	46 221
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 172	4 972
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 376	1 031
Autres charges sociales	18 121	18 460
Intéressement et participation	8 077	7 770
Impôts et taxes sur rémunération	7 238	6 403
Total charges de personnel	86 659	84 857

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	1 303	1 339
Etranger		
Total	1 303	1 339

Les nombres indiqués représentent les effectifs moyens utilisés. En conséquence, l'effectif publié en 2009 (1.356) a été modifié selon la même méthode.

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

		31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d	d'euros)		(1)
	Dette actuarielle au 31/12/n-1	17 322	16 834
	Ecart de change		
<u>e</u>	Coût des services rendus sur la période	1 113	1 017
det lle	Coût financier	884	896
ıtion dette uarielle	Cotisations employés		
ıtic	Modifications, réductions et liquidations de régime		283
Variation (actuarie	Variation de périmètre		
>	Prestations versées (obligatoire)	-1 870	-1 428
	(Gains) / pertes actuariels *	806	-280
	Dette actuarielle au 31/12/n	18 255	17 322

		31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'e	euros)		(1)
	Coût des services rendus	1 113	1 017
n ge	Coût financier	884	896
charge sée au at	Rendement attendu des actifs	-648	-675
ch sée	Amortissement du coût des services passés	24	24
liji la	Gains / (pertes) actuariels net		
de tak ésu	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations		
Détail de la chargo comptabilisée au résultat	de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 373	1 262

		31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'é	euros)		(1)
ב מ	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	17 081	17 066
valeu roits nt	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	648	675
juste v des Dı rsemeı	Gains / (pertes) actuariels	-447	-567
<u> </u>	Cotisations payées par l'employeur	2 608	1 3 3 5
on et ge	Cotisations payées par les employés		
on ifs dr	Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation or des actifs rembo	Variation de périmètre		
arië 38 a	Prestations payées par le fonds	-1 870	-1 428
> 8	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	18 020	17 081

			31/12/2010	31/12/2009
(en mil	liers d'e	euros)		(1)
		Dette actuarielle fin de période	18 255	17 322
osition	ω	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-235	-259
siti		Impact de la limitation d'actifs		I
9	_	Juste valeur des actifs-fin de période	-18 020	-17 081
		Position nette (passif) / actif fin de période	0	-18

⁽¹⁾ Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note1.5

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat		
global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 253	287
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	1 253	287
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 540	287

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,6%	77,0%
-% d'actions	9,6%	15,7%
-% autres actifs	6,8%	7,3%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (1)	3,65%	4,66%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,60%	3,75%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		4,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	5,20%	5,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

⁽¹⁾ les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over (2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a externalisé la couverture de ses engagements sociaux auprès de compagnies d'assurance. Le financement couvre l'intégralité des engagements.

7.5. Autres avantages sociaux

La politique de rémunération variable collective comprend :

- la participation
- l'intéressement
- la rémunération extra conventionnelle

Le calcul de l'intéressement se fait à partir d'une dotation globale comprenant à la fois la RSP et l'intéressement proprement dit. Les critères économiques retenus pour le calcul de la dotation sont d'une part le RBE et d'autre part le résultat net social.

La rémunération extra conventionnelle a pour base un montant forfaitaire par métier et est variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs commerciaux.

La prime pour la médaille d'honneur agricole est attribuée à tout agent (à qui la médaille a été officiellement décernée) et sa valeur est égale à 830 €. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles suivantes :

- médaille d'argent, accordée après 20 années de services ;
- médaille de vermeil, accordée après 30 années de services ;
- médaille d'or, accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, accordée après 40 années de services.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 803 K€ à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Nature	Montant
	milliers d'€uros
Avantages à court terme	2 332
Avantages postérieurs à l'emploi	995
Avantages à long terme	23

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 233 706	1 306 920
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 233 706	1 306 920
Ouverture de crédits confirmés	762 622	855 576
 Ouverture de crédits documentaires 	5 492	2 502
 Autres ouvertures de crédits confirmés 	757 130	853 074
Autres engagements en faveur de la clientèle	471 084	451 344
Engagements de garantie	156 754	147 324
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	10 000	534
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	10 000	534
. Engagements d'ordre de la clientèle	146 754	146 790
Cautions immobilières	21 180	24 132
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	125 574	122 658
Engagements reçus		
Engagements de financement	620 152	182 702
. Engagements reçus d'établissements de crédit	620 152	182 702
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 999 387	1 676 129
. Engagements reçus d'établissements de crédit	436 595	408 219
. Engagements reçus de la clientèle	1 562 792	1 267 910
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	247 124	243 617
Autres garanties reçues	1 315 668	1 024 293

Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres prêtés Dépôts de garantie sur opérations de marché Titres et valeurs donnés en pension		779
Total	0	779

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Juste valeur des instruments financiers

<u>La juste valeur</u> d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée cidessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12	2/2010	31/1	2/2009
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	297 418	304 127	433 838	433 838
Prêts et créances sur la clientèle	8 040 618	8 260 001	7 682 379	7 881 718
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	96 883	98 486	94 690	94 690
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 199 438	5 306 485	5 312 971	5 338 460
Dettes envers la clientèle	1 902 401	1 902 401	1 714 633	1 714 633
Dettes représentées par un titre	923 063	923 063	884 971	824 971
Dettes subordonnées	52 320	52 320	64 879	64 879

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 574		16 574	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	16 574		16 574	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Créances sur la clientèle Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	44 299		44 299	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	44 299		44 299	
Effets publics et valeurs assimilées	200		200	
Obligations et autres titres à revenu fixe	44 299		44 299	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	719 754		719 754	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	215 591		215 591	
Actions et autres titres à revenu variable	504 163		504 163	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	19 043		19 043	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	799 670		799 670	

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 050		11 050	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	29		29	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	29		29	
Instruments dérivés	11 021		11 021	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Créances sur la clientèle	39 397		39 397	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	20.007		22.22	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	39 397		39 397	
Effets publics et valeurs assimilées	4.000		4.000	
Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable	4 306		4 306 35 091	
Actions et autres titres à revenu variable	35 091		35 091	
Actifs financiers disponibles à la vente	693 133	53 762	639 371	
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 926	53 762	151 164	
Actions et autres titres à revenu variable	488 207		488 207	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 364		11 364	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	754 944	53 762	701 182	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 244		17 244	,
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	17 244		17 244	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	54 533		54 533	i
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	71 777		71 777	•

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 576		10 576	i
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	10 576		10 576	i
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	56 170		56 170	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	66 746		66 746	i

• Changements de modèles de valorisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a procédé à aucun transfert significatif entre modèles de valorisation sur l'exercice.

10. Événements postérieurs à la clôture

NEANT

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui lui sont affiliées. Le fonds dédié Force Iroise est consolidé par intégration globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Entités consolidées en tant qu'entité	é de la maison mère conventionnelle
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	
MUTUEL DU FINISTERE	CLCAM LESNEVEN
CLCAM ENTREPRISE	CLCAM MORLAIX
CLCAM BANNALEC	CLCAM PLABENNEC
CLCAM BREST CENTRE	CLCAM PLEYBEN
CLCAM BREST ELORN	CLCAM PLOGASTEL SAINT-GERMAIN
CLCAM BREST IROISE	CLCAM PLOUDALMEZEAU
CLCAM BRIEC DE L'ODET	CLCAM TAULE
CLCAM CARHAIX	CLCAM PLOUESCAT
CLCAM CHÂTEAULIN	CLCAM PLOUZEVEDE
CLCAM CHATEAUNEUF DU FAOU	CLCAM PONT-AVEN
CLCAM CONCARNEAU	CLCAM PONT-CROIX
CLCAM CROZON	CLCAM PONT-L'ABBE
CLCAM DOUARNENEZ	CLCAM QUIMPERLE
CLCAM LE FAOU	CLCAM ROSPORDEN
CLCAM FOUESNANT	CLCAM SAINT POL DE LEON
CLCAM HUELGOAT	CLCAM SAINT RENAN PAYS D'IROISE
CLCAM LANDERNEAU ELORN	CLCAM SCAËR
CLCAM LANDIVISIAU	CLCAM SIZUN
CLCAM LANMEUR	CLCAM NORD ODET
CLCAM LANNILIS	CLCAM SUD ODET
CL de Développement Economique du Finistère	

	Entité consolidée par intégration globale
FORCE IROISE	